



COMMUNE DE BEYRIE-SUR-JOYEUSE

Extrait n° DELIB2026_08

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 064-216401208-20260424-D2026_08B-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-six**, le **vingt-quatre du mois d'avril**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DUBLANC, le Maire.

Date et affichage de la convocation	20/04/2026
Date d'affichage de la délibération	27 /04/2026

Membres présents : M. Gilbert DUBLANC, M. Éric POCHELU, Mme Sylvie LANNEMAYOU, M. Olivier LUCU, Mme Eugénie LACAZE, M. Arnaud MAINTENU, M. Dominique MARIAN, Mme Maïder OTHEGUY, Mme Marie-Pierre BELLEAU, M. Thomas ELISSONDO, Mme MIRANDE-BRET Amandine, Mme SALLABERRY Laura, Mme BORDABEHÉRE Cloé, M. Pascal MOUSTIRATS, M. Daniel AMESTOY

Membres en exercice	15
Membres présents	15
Suffrages exprimés	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : M. Thomas ELISSONDO

TAUX DE FISCALITE LOCALE

Le maire présente le contexte et les chiffres liés à la fiscalité locale et présentes plusieurs scénarii d'augmentation ainsi que leurs répercussions.

Le Conseil municipal, après en avoir largement délibéré,

Considérant que la commune doit présenter un effort fiscal correct,

Considérant que la Commune nécessite des rentrées fiscales adaptées aux investissements qu'elle fait,

Décide de modifier les taux d'imposition pour l'année 2026 et de les porter à :

	2024	2025	2026
Taxe foncière bâtie (TFB)	24,35	24,35 %	26,05 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	30,24 %	30,24 %	32,36 %
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	10,26 %	10,26 %	10,98 %

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à Beyrie-sur-Joyeuse.

Au registre ont signé le Maire et le secrétaire. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Gilbert DUBLANC

